Image not found or type unknown

organisation garde d'enfant a distance

Par **bagherra44**, le **08/10/2012** à **22:45**

Bonjour,

Mon ami va quitter paris pour me rejoindre en loire atlantique (320km entre mon domicile et celui de la maman de leurs deux enfants).
Nous avons nous aussi une fille ensemble, mon ami vient donc nous rejoindre.
Cependant comment doit on organiser le droit de visite? A quelle fréquence?
Qui doit payer pour les frais de transports?
Et comment calcule t on la pension alimentaire?
La maman est loin d'être arrangeante, il faut que nous trouvions quelque chose de réalisable tant que le plan financier que sur le plan pratique.
Nous voulons pouvoir voir les enfants régulièrement, mais aussi pouvoir payer la pension alimentaire de facon equitable.
Est ce au parent qui déménage de payer les frais de transport?
Merci d'avance

Par **redigan**, le **20/10/2012** à **14:28**

Bonjour,

oui, c'est au parent qui déménage s'assumer l'intégralité des frais de déplacement lorsqu'il s'agit du parent qui n'a pas la charge des enfants. Dans le cas contraire, les frais sont partagés entre les deux parents.

Quant à la pension, vous pouvez demander à rencontrer le JAF par demande écrite et formulaire pour une réévaluation. Mais ne vous attendez pas à des miracles : le parent qui n'a pas la garde et qui s'éloigne à son initiative, quelque soit le motif, doit en assumer les conséquences ...

Par **redigan**, le **20/10/2012** à **14:29**

Bonjour,

oui, c'est au parent qui déménage s'assumer l'intégralité des frais de déplacement lorsqu'il s'agit du parent qui n'a pas la charge des enfants. Dans le cas contraire, les frais sont

partagés entre les deux parents.

Quant à la pension, vous pouvez demander à rencontrer le JAF par demande écrite et formulaire pour une réévaluation. Mais ne vous attendez pas à des miracles : le parent qui n'a pas la garde et qui s'éloigne à son initiative, quelque soit le motif, doit en assumer les conséquences ...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés